

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/06/2026

DEL-29062026-05

Date de convocation :
18/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Gaja-la-Selve, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 47
- procurations : 5
- votants : 52

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bertrand BARBERO, Gilles BARTHEZ, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Charlotte CHARPENTIER, Sarah DANJOU, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Christophe GERPHAGNON, Steven GIL, Laurent GRANGER, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Patrick LADOUCE, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Eric MISSE, Martine MONBILLIARD, Benjamin PEYRAS, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, André VIOLA, Patrick VIOLA, Gaëlle MAFFRE (suppléante de Léo GASC), Jean-Paul CALMET (suppléant de Serge PEROTTO), Clémence FAYARD (suppléante d'Emilien GUILHEMAT), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND a donné pouvoir à Sarah DANJOU, Odile FABBRO a donné pouvoir à André VIOLA, Philippe LANNES a donné pouvoir à Andrée ROIG, Michel TANDOU a donné pouvoir à Claudie FAUCON-MEJEAN, Estelle VILESPY a donné pouvoir à Céline BENAZETH

ABSENTS : Nathalie BAUDIN, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Frédéric FONTES, Jessica JOURNET, Paul PAINCO, Gilbert VARILLES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Autorisation de signature d'un bail avec Habitat Audois

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que dans le cadre de sa politique d'accompagnement social et afin de répondre aux situations d'urgence nécessitant un relogement temporaire, la Communauté de communes souhaite disposer d'un logement dédié à l'hébergement d'urgence.

Considérant qu'à cette fin, il est proposé de conclure avec le bailleur social Habitat Audois un bail de location pour accueillir des personnes ou des familles confrontées à des difficultés nécessitant une solution d'hébergement immédiate et transitoire.

Considérant qu'il convient en outre de formaliser les modalités d'attribution, d'occupation et d'accompagnement des occupants au travers d'un protocole de gestion définissant les rôles et responsabilités des différents intervenants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à signer le bail de location du dit logement, ainsi que le protocole de gestion afférent, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>